



RAPPORT RELATIF À LA SITUATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

VILLE DE MONS EN BAROËUL

Pourquoi produire un rapport relatif à la situation en matière de développement durable ?

L'article 255 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement crée un article L2311-1-1 dans le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), qui prévoit l'obligation de présenter un rapport sur la situation en matière de développement durable pour les communes de plus de 50 000 habitants.

La Ville de Mons en Barœul ne rentre pas dans le champ d'application de cet article. Compte tenu de l'importance qu'elle accorde au développement durable, elle a toutefois souhaité produire, cette année encore, un rapport répertoriant de manière synthétique et non exhaustive les principaux projets et actions mis en oeuvre s'agissant du développement durable, tant sur le plan externe que sur le plan interne à la collectivité.

Il paraît utile de rappeler la définition donnée au développement durable par le rapport Brundtland en 1987, qui fait autorité en la matière : le développement durable est « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre les capacités des générations futures à répondre aux leurs ».

Il est fondé sur trois piliers : il doit être à la fois économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement tolérable. Le social doit être un objectif, l'économie un moyen, et l'environnement une condition. La dimension environnementale a pour vocation de préserver, améliorer et valoriser l'environnement et les ressources culturelles sur le long terme, en réduisant les risques et en préservant les aspects environnementaux.



PARTIE 1

LES POLITIQUES MENÉES SUR LE TERRITOIRE EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Axe 1

Faciliter la pratique du vélo et des mobilités douces en ville

Le programme d'aide à l'acquisition de vélos

Afin de favoriser le développement des mobilités douces, la Ville poursuit son programme d'aide à l'acquisition de vélos (classiques, à assistance électrique, cargos ou adaptés aux personnes à mobilité réduite).

Ce programme a été initié en 2021 et reconduit à compter du 1er janvier 2024, pour une durée de 3 ans. L'objectif recherché est de servir de déclencheur à l'acte d'achat, pour des Monsois qui hésiteraient à passer au vélo en raison du coût de l'investissement initial.

Durant l'année 2025, 17 dossiers de demande de subvention ont été acceptés, pour un montant total de 5 2876,71 €.

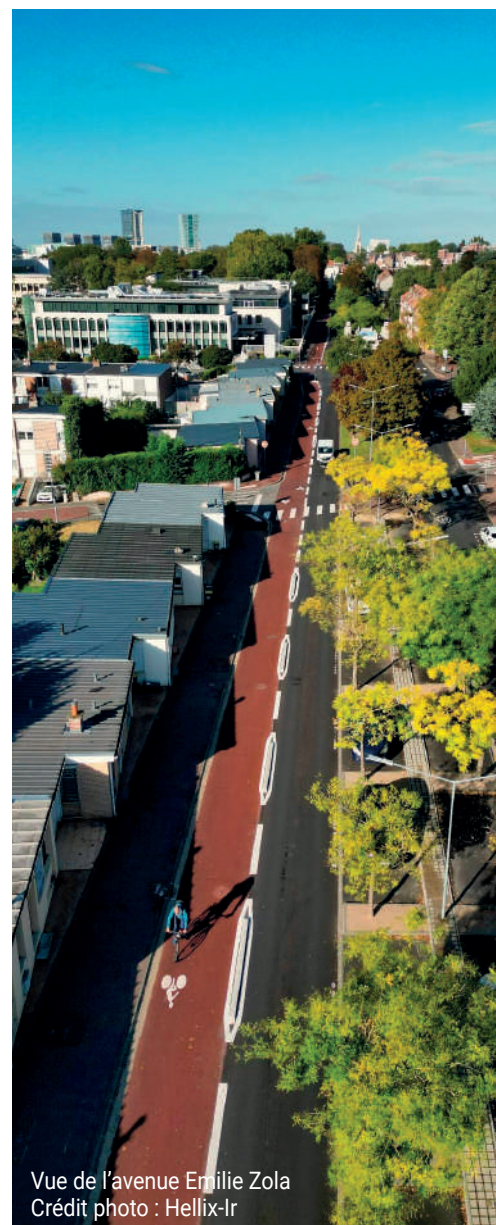
Vélo Plus, un axe cycliste sécurisé au cœur de la commune

Entre avril et juillet 2025, la Métropole Européenne de Lille (MEL), compétente en matière de voirie et d'espaces publics, a réalisé un important chantier au niveau des avenues Émile Zola et Acacias. Elle a aménagé un axe «Vélo Plus», piste cyclable bidirectionnelle qui reliera, à terme, via Mons en Barœul, la gare Lille Flandres au parc du Héron à Villeneuve d'Ascq. Localement, cet itinéraire cyclable passe par les avenues Émile Zola, Acacias, Robert Schuman, François Mitterrand et Adenauer.

La mise en oeuvre de ce projet ambitieux et structurant pour le territoire métropolitain et la Ville de Mons en Barœul a pour objectifs de sécuriser la pratique du vélo pour tous et d'offrir un itinéraire cyclable plus agréable et sûr pour les Monsois vers Lille, Villeneuve d'Ascq et au sein de la commune. Il s'agit aussi de partager plus équitablement l'espace public entre tous les modes de déplacements et tous les usages et de réduire la vitesse des véhicules, ainsi que de limiter les pollutions.

La première tranche (650 m) de réalisation des travaux a concerné le tronçon situé entre le carrefour avenue Émile Zola / rue Alexandre Delemar et le carrefour avenue des Acacias / rue du Maréchal Lyautey. Les aménagements ont été présentés aux riverains en amont des travaux lors d'une réunion publique le 28 mars 2025.

Côté sud, la largeur du trottoir a été maintenue, avec la pose de mobilier de sécurité aux endroits sensibles (entrée du collège Lacordaire notamment), et une piste cyclable bidirectionnelle en enrobé rouge de 2,80 mètres de large a été réalisée sur la chaussée, séparée du trottoir par la bordure existante et du flux automobile par une nouvelle bordure de 20 cm de largeur. La réduction à 3 mètres de la largeur de la voie réservée aux véhicules vise par ailleurs à contribuer à réduire la vitesse.



Vue de l'avenue Emile Zola
Crédit photo : Hellix-Ir



Double box à vélos rue Parmentier

Les box à vélos résidentiels

En 2024, 8 box avaient été déployés à travers la commune, pour un total de 48 emplacements de stationnement vélos. Le choix s'est porté sur un produit permettant de stationner des vélos de ville, pouvant être équipés de sièges enfants. Ces aménagements apportent un service reconnu.

Aujourd'hui, 44 des 48 places sont occupées et 22 personnes sont inscrites sur liste d'attente pour intégrer un box à proximité de leur domicile.

Par ailleurs, une étude est actuellement menée pour aménager un garage à vélos à destination des familles ou des vélos de grande capacité (vélo cargo, triporteur...).



Carte des 8 Box à vélos déployés

Le Pôle d'échanges multimodal

La Ville souhaite depuis longtemps améliorer la circulation, notamment en termes de mobilités douces (piétons, cyclistes), autour de la station de métro Fort de Mons.

Ce projet, après plusieurs années d'études et de concertation, mené par la Métropole Européenne de Lille en collaboration avec les villes de Villeneuve d'Ascq et de Mons en Barœul, a été livré en décembre 2025. Les travaux débutés en août 2024 ont été réalisés et livrés avec 6 mois d'avance par rapport au planning initial.

Cette opération a permis :

- de favoriser l'intermodalité et les correspondances entre métro, bus, vélo et marche à pied en aménageant en véritable hub de mobilité ;
- la création d'une piste cyclable bidirectionnelle sur l'avenue Adenauer/rue Jules Ferry et la construction d'un abri à vélos sécurisé pour sécuriser la pratique des mobilités douces ;
- le réaménagement du parvis de la station de métro qui ouvre à présent sur un espace dégagé agrémenté d'arbres et d'aménagements facilitant la gestion durable des eaux pluviales ;
- la sécurisation des itinéraires piétons autour de ce pôle.



Pôle d'échange multimodal – Fort de Mons - Crédit Photo : Hellix-ir

Des actions de sensibilisation auprès des plus jeunes

Dans le cadre de la Cité éducative, des actions de sensibilisation au code de la route et de promotion des mobilités douces ont été menées par la Police Municipale, auprès des élèves monsois pour encourager les élèves à adopter des modes de transport durables.

Ces interventions, conduites en temps scolaire et extra-scolaire en partenariat avec Police Municipale et les Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale (DDEN), ont permis de sensibiliser près de 200 enfants, jeunes et parents aux règles de sécurité routière et aux bons comportements à adopter lors des déplacements à pied, à vélo ou en trottinette.



Axe 2

Préserver le végétal et encourager la biodiversité

L'action en faveur de la biodiversité

La Ville conduit et accompagne de nombreuses actions dans le domaine de la biodiversité :

- la création de l'arboretum Elzéard Bouffier, invitant à la découverte de plus de 40 espèces d'arbres, d'arbustes et de vivaces sur près de 1,5 hectare au niveau des plaines du Fort, inauguré en 2025, après quatre années d'aménagement.
- l'aménagement d'une nouvelle mare à visée pédagogique au parc du Barœul. Celle-ci s'inscrit dans une proposition plus large : l'Observatoire aux Libellules. Cet ensemble de dispositifs offre une lecture assez complète des biotopes liés aux écotones inhérents. La gestion des « myriades » des mares aménagées depuis 2020 s'effectue avec l'appui de l'association Les Blongios.
- la valorisation des cercles nourriciers et potagers dans les parcs, en accompagnement des opérations de fleurissement, de la mise en place de semis directs et faux semis, de plantes vivaces (potagères et odorantes), qui permettent un glissement sans « tabula rasa ».
- l'entretien de 180 nichoirs.
- la mise en place de ruches-troncs au parc des Franciscaines, le développement du rucher du cimetière et la participation de l'apiculteur aux événements communaux (Passons par le Jardin et Fête du Sport) avec la ruche pédagogique.
- la tonte différenciée selon les parcelles, ce qui favorise la présence des insectes et contribue à la lutte contre les îlots de chaleur.
- le réemploi : collecte et broyage de l'ensemble des sources végétales (élagage/abattage, taille d'arbustes et sapins de Noël) utilisés en paillage, compostage des chrysanthèmes...



Installation d'un nichoir

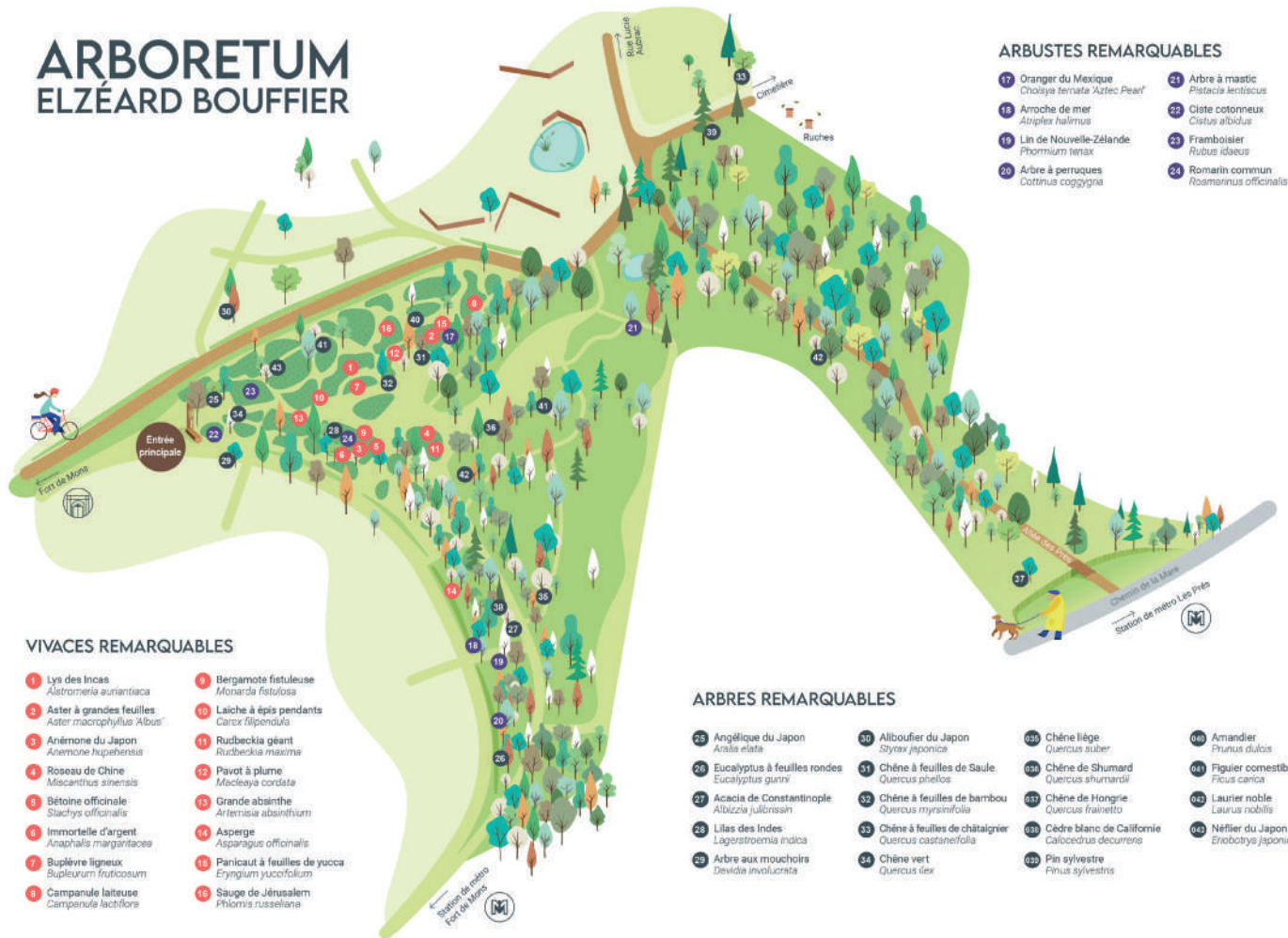


Ruche aux Franciscaines



Creusement d'une nouvelle mare à l'écoparc du Barœul

ARBORETUM ELZÉARD BOUFFIER



VIVACES REMARQUABLES

- | | |
|---|--|
| 1 Lys des Incas
<i>Astromeria aurantiaca</i> | 9 Bergamote fistuleuse
<i>Morinda fistulosa</i> |
| 2 Aster à grandes feuilles
<i>Aster macrophyllus 'Albus'</i> | 10 Laiche à épis pendants
<i>Carex filipendula</i> |
| 3 Anémone du Japon
<i>Anemone hepatica</i> | 11 Rudbeckia géant
<i>Rudbeckia maxima</i> |
| 4 Roseau de Chine
<i>Miscanthus sinensis</i> | 12 Pavot à plume
<i>Macleaya cordata</i> |
| 5 Sétoine officinale
<i>Stachys officinalis</i> | 13 Grande absinthe
<i>Artemisia absinthium</i> |
| 6 Immortelle d'argent
<i>Anaphalis margaritacea</i> | 14 Asperge
<i>Asparagus officinalis</i> |
| 7 Buplèvre ligneux
<i>Bupleurum fruticosum</i> | 15 Panicaut à feuilles de yucca
<i>Eryngium yuccifolium</i> |
| 8 Campanule lacteuse
<i>Campanula lactiflora</i> | 16 Sauge de Jérusalem
<i>Phlomis russeliana</i> |

ARBUSTES REMARQUABLES

- | | |
|--|--|
| 17 Oranger du Mexique
<i>Choisya ternata 'Autech Pearl'</i> | 21 Arbre à mastic
<i>Platanus acerifolia</i> |
| 18 Arroche de mer
<i>Atriplex halimus</i> | 22 Ciste cotonneux
<i>Cistus albidus</i> |
| 19 Lin de Nouvelle-Zélande
<i>Phormium tenax</i> | 23 Framboisier
<i>Rubus idaeus</i> |
| 20 Arbre à perroques
<i>Cotinus coggygria</i> | 24 Romarin commun
<i>Rosmarinus officinalis</i> |

ARBRES REMARQUABLES

- | | | | |
|--|--|--|--|
| 25 Angélique du Japon
<i>Aralia elata</i> | 30 Alibouffier du Japon
<i>Styax japonica</i> | 009 Chêne liège
<i>Quercus suber</i> | 008 Amandier
<i>Prunus dulcis</i> |
| 26 Eucalyptus à feuilles rondes
<i>Eucalyptus gunni</i> | 31 Chêne à feuilles de Saule
<i>Quercus phellos</i> | 006 Chêne de Shumard
<i>Quercus shumardii</i> | 009 Figulier comestible
<i>Ficus carica</i> |
| 27 Acacia de Constantinople
<i>Albizia julibrissin</i> | 32 Chêne à feuilles de bambou
<i>Quercus myrsinifolia</i> | 007 Chêne de Hongrie
<i>Quercus frainetto</i> | 002 Laurier noble
<i>Laurus nobilis</i> |
| 28 Lilas des Indes
<i>Lagerstroemia indica</i> | 33 Chêne à feuilles de châtaignier
<i>Quercus castaneifolia</i> | 008 Cèdre blanc de Californie
<i>Calocedrus decurrens</i> | 009 Néflier du Japon
<i>Eriobotrya japonica</i> |
| 29 Arbre aux mouchoirs
<i>Davidia involucreata</i> | 34 Chêne vert
<i>Quercus ilex</i> | 009 Pin sylvestre
<i>Pinus sylvestris</i> | |

Le programme « 1 000 arbres »

Ce programme initié en 2020 fixait l'objectif de planter 1 000 arbres sur le territoire de la commune, au cours de la période 2020/2026.

Une nouvelle campagne de plantations a lieu au cours de l'hiver 2025-2026 : à l'issue de cette campagne, un total de 1 261 arbres aura été planté dans le cadre de ce programme.

Le Plan de gestion de l'Arbre

La Ville porte une politique volontariste en faveur de l'arbre en ville. A partir des premiers résultats de diagnostics réalisés par une entreprise spécialisée, la Ville a souhaité se doter d'une compétence en interne et dispose désormais d'un technicien gestionnaire de l'arbre.

Depuis le 1er octobre 2024, cet agent municipal est équipé de moyens numériques pour gérer le recensement et le diagnostic du patrimoine arboré. Cela permet d'avoir un ensemble de données qualitatives et quantitatives utiles pour sa connaissance et son exploitation.

À l'issue de la campagne d'inventaire et de diagnostic, un plan de gestion sera rédigé afin de hiérarchiser les interventions sur le patrimoine arboré sur une période de trois ans, révisable tous les ans.

De façon concomitante, une réflexion est engagée pour développer et conforter la politique de l'arbre avec les acteurs de la collectivité. En interne, des sensibilisations sont menées avec les différents services. En externe, cela a pris la forme d'une rencontre à Mons en Barœul entre les différents gestionnaires de l'arbre exerçant au sein des communes de la métropole lilloise.



Tomographie – parc des Franciscaïnes



Villes et Villages Fleuris

LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

Mons en Barœul, Ville fleurie

En 2015, la commune a obtenu le label « Villes 3 fleurs » décerné par le jury national des Villes et Villages Fleuris. Cette distinction récompense les communes pour leurs efforts (réalisations et pratiques) en matière d'amélioration du cadre de vie, de développement de la nature en ville et de respect de l'environnement. Depuis, ce label a été renouvelé à 4 reprises, c'est-à-dire à chaque visite du jury.

En 2025, le jury a visité de nouveau la commune. Une exposition des travaux de la régie, un parcours urbain et des intervenants spécialisés étaient programmés. A la suite de cette visite, le Conseil National des Villes et Villages Fleuris a souhaité adresser la mention « Félicitations du jury » à la Ville de Mons en Barœul, pour la première fois, ce qui ouvre la voie à une éventuelle proposition au niveau supérieur (4 fleurs).

L'École Nationale Supérieure d'Architecture et du Paysage de Lille (ENSAPL) a choisi le site du parc des Sarts pour animer les travaux de ses étudiants de première année. La mise en place très « démonstrative » des pratique éco-friendly et le travail de régie ont participé de ce choix. Des visites et échanges ont été organisés sur site, avec une présentation des travaux.

La Fédération Française du Paysage (section des Hauts-de-France) a organisé une visite de différents sites entretenus par la régie, mettant en valeur la gestion écologique très démonstrative.

Le verdissement des rues

Le programme de rénovation de la voirie, mené en lien avec la MEL, s'est fixé pour objectif de revégétaliser l'espace public. Au cours de l'année 2025, les fosses situées rue Pasteur et avenue des Acacias ont été confortées, et de nouvelles fosses ont été réalisées rue Parmentier.

Les Monsois qui souhaitent végétaliser leurs façades peuvent également être accompagnés par la Ville et la MEL. Dans les rues où le tissu urbain est très dense, en particulier dans les rues composées de maisons dites « 1930 », les habitants peuvent choisir de verdir leur façade en réalisant de petites fosses de plantation. Cette végétalisation embellit le cadre de vie et contribue à lutter contre les effets des canicules.

Les animations tournées vers la nature

> Passons par les plaines

Le samedi 7 juin 2025, l'événement « Passons par les plaines » a donné lieu à l'inauguration de l'arboretum Elzéard Bouffier, avec une visite du site proposée par l'équipe de jardiniers. Celle-ci a permis de découvrir les différents aménagements et leur histoire : le « petit-bois » et ses passerelles, l'archipel de mares en sous-bois et le nouveau cheminement pour les modes doux ou la balade, la valorisation du Parcours Permanent d'Oriente (lauréat du Budget Participatif 2024-2025) et la nouvelle signalétique permettant de connaître le nom des végétaux.

> Fête de l'Automne et Fête du Sport

L'année 2025 a été particulière par la maturité précoce des fruits. Le samedi 13 septembre 2025, en parallèle de la Fête du Sport et des Associations organisée à l'écoparc du Barœul, les jardiniers ont proposé des visites du parc et offert la possibilité à tous les Monsois de cueillir et d'emporter les fruits du verger.

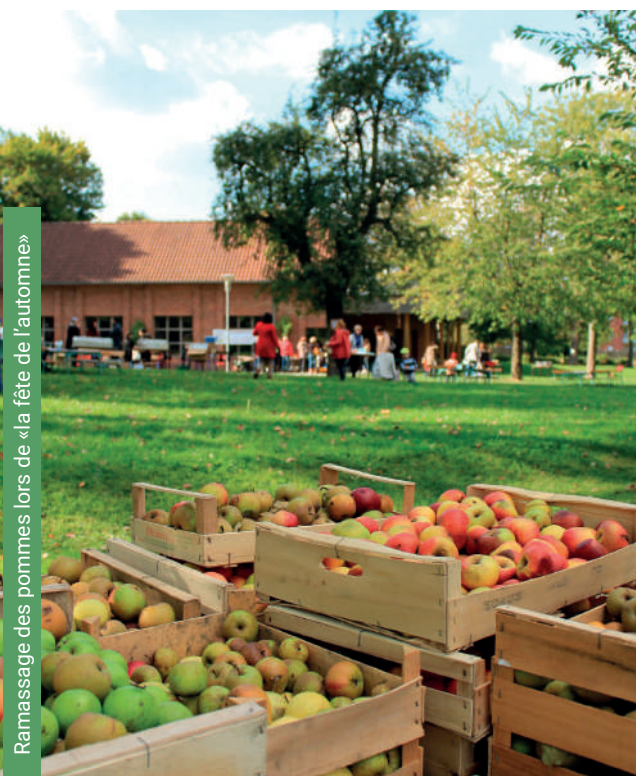
> De nombreuses actions sur le thème de la nature ont aussi été menées par la bibliothèque

- La création d'un herbier collectif autour des arbres de l'arboretum, avec l'artiste Camille Valois, à l'occasion de la manifestation « Passons par les plaines »,

- une « balade contée » sur les plaines du Fort, avec la découverte des espaces de verdure en musique et avec des histoires,

- un atelier de philosophie sur « la nature » destiné aux 7-12 ans,
- la participation à « Dix moi Dix Mots pour la planète » (dispositif du Ministère de la Culture), avec des ateliers créatifs et jeux autour de la nature,
- la participation au dispositif national « Partir en Livre » sur le thème « Les animaux et nous ».

Ces différentes actions ont été complétées par une sélection et une présentation d'ouvrages, en lien avec les différents sujets de ces animations.



Ramassage des pommes lors de «la fête de l'automne»

Animation lors de l'événement «Passons par les plaines»



Atelier à la bibliothèque «herbier collectif»



Axe 3

Intégrer pleinement la dimension « Développement Durable » dans le Programme de Rénovation Urbaine

Rappel des objectifs poursuivis

En 2004, la Ville de Mons en Barœul et ses partenaires se sont engagés dans un premier Projet de Rénovation Urbaine afin de désenclaver le quartier du « Nouveau Mons » et d'améliorer le cadre et la qualité de vie de ses habitants.

L'importance de cette intervention, les principes retenus lors de la conception du projet et la mobilisation des partenaires ont permis une évolution positive, notamment de la qualité résidentielle et paysagère, et l'amorce d'un retournement d'image.

Au regard de l'ensemble de ce qu'il restait à accomplir, le Projet de Rénovation Urbaine du « Nouveau Mons » a été intégré en 2015 au Nouveau Plan National de Rénovation Urbaine, parmi les quartiers d'intérêt national.

Une étude de définition stratégique a été réalisée par un groupement d'études pluridisciplinaire. La réalisation d'un diagnostic multithématique et la définition de la vocation du quartier à 15 ans ont été menées selon un mode itératif : paysage, nature en ville et usages des espaces publics, mobilités, analyse urbaine et typo-morphologique, offre résidentielle, offre équipée, offre économique, fonctionnement social du quartier... À la suite de ce diagnostic, des orientations stratégiques ont été proposées, visant à faire du « Nouveau Mons » un quartier où s'harmonisent «ville intense et ville durable».

Diversification fonctionnelle, diversification résidentielle et diversification des formes urbaines guident l'élaboration du projet urbain, avec une grande exigence en termes de paysages et de développement durable. Cette exigence se concrétise par la poursuite de la démarche d'écoquartier engagée dans le premier Projet de Renouveau Urbain sur l'ensemble des thématiques : le cadre de vie et les usages, le développement territorial et enfin la préservation des ressources et l'adaptation au changement climatique. Au total, 10 hectares d'espaces seront requalifiés durant l'ANRU 2.

Sur les 10 hectares d'aménagements d'espaces publics à venir, les ambitions en matière de gestion de l'eau sont élevées et mises en oeuvre au travers la création de nombreux dispositifs drainant, invisibles à l'œil nu, qui améliorent la résilience des espèces. D'autres réalisations plus visibles, telles les noues (des fossés permettant l'infiltration des eaux dans le sol), les mares et les plantations. Ces milieux favorisent la création d'habitats protégés de qualité.

Sur le plan énergétique, le projet de rénovation (ANRU 2) permettra la rénovation énergétique de 585 logements locatifs sociaux, ainsi que le développement d'une offre résidentielle plus performante (390 logements en diversification). La Ville négocie avec les bailleurs des opérations de réhabilitation très ambitieuses, en matière d'amélioration des performances énergétiques des logements (avec des coûts supérieurs à 100 000 € par logement). Le projet NPRU intègre aussi une incitation forte à la connexion des futures résidences collectives (neuves ou réhabilitées) et des équipements publics (écoles, crèche, dojo) au réseau de chaleur urbain vertueux (biomasse) déjà existant.

Les procédures réglementaires (dossier loi sur l'eau) et environnementales (dossier de dérogation des espèces protégées et dossier d'autorisation d'abattage des arbres d'alignements) ont été finalisées fin 2025 et permettent au projet d'entrer dans sa phase opérationnelle. Les travaux d'aménagement débuteront au premier trimestre 2026.

La stratégie de gestion des espaces transitoires

La Ville de Mons en Barœul a sollicité l'expertise de la SAEM Ville Renouvelée pour conduire un programme d'actions d'urbanisme temporaire sur plusieurs espaces du quartier du « Nouveau Mons », dans l'attente de la réalisation des aménagements définitifs prévus au titre du NPNRU.

Le programme d'actions qui en découle s'étend sur plusieurs années et dans différents secteurs, il revêt un caractère transitoire et éphémère dont le contenu vise à rendre accessible les espaces en transition, pendant une durée donnée, tout en annonçant aux habitants les suites à venir sur ces espaces : plantations, aménagement de pistes cyclables, création de noues et d'îlots de biodiversité...

Parmi les actions conduites en 2025, il convient de souligner le travail de médiation et d'accompagnement au changement conduit dans les secteurs de Coty et de la place de Bourgogne, dans le but de sensibiliser les habitants en amont de la réalisation des travaux d'espaces publics. Dans le secteur de Coty, les animations nature, commencées en 2024, ont accueilli plus de 60 personnes en avril 2025. Celles-ci ont participé à un atelier de plantations complémentaires de vivaces dans les auges installées tout autour des espaces accessibles et ouverts aux habitants.

Sur le site Coty, une piste d'apprentissage du vélo a été dessinée au sol sur l'ancien parking pour préfigurer les aménagements en faveur de la mobilité douce.

Dans le secteur de la place de Bourgogne, la SAEM Ville Renouvelée a associé des enfants du quartier à une démarche d'éducation à la biodiversité, afin d'illustrer la façon dont les aménagements à venir auront un fort impact sur la présence d'insectes et d'oiseaux tout autour du mail Samain. Pour ce faire, une quinzaine d'enfants ont participé à des ateliers de construction de nichoirs et à la mise en place de panneaux pédagogiques mettant en valeur la biodiversité déjà présente et à venir. Ces réalisations ont fait l'objet d'un temps d'inauguration qui a réuni une centaine de personnes à l'occasion d'une déambulation nocturne organisée le 13 novembre, dans les espaces en transition, le mail Samain et la place de Bourgogne, afin d'y découvrir les nichoirs installés dans les arbres dans l'attente de leur nidification. Enfants, parents et encadrants des temps périscolaire ont pu, à cette occasion, suivre les intervenants de la Maison de l'Eau, de la Pêche et de la Nature.



Atelier plantation de vivaces sur le site Coty



Aménagement transitoire sur le site Coty

Axe 4

Accompagner les habitants dans une démarche « Zéro Déchet », les inciter au tri et au recyclage et à la préservation des ressources

La collecte des biodéchets

La Ville, la MEL et l'association « les Alchimistes » proposent aux habitants, d'apporter leurs biodéchets au marché du jeudi. Trois bacs sont disponibles et permettent aux habitants de déposer leurs déchets végétaux de la semaine, en utilisant un bio seau ou des sacs biodégradables.

Près de 2,9 tonnes de déchets alimentaires ont été collectées et valorisées au cours de l'année 2025, soit une légère hausse par rapport à 2024. Ces biodéchets ont permis de produire 519 kg de compost. Ce compost vient ensuite enrichir les sols de la région.

La gestion des déchets verts

La Ville et la MEL proposent régulièrement aux Monsois, des opérations lors desquelles ils peuvent apporter leurs végétaux et faire réaliser leur broyage. Les participants peuvent, s'ils le souhaitent, récupérer ensuite du broyat afin d'amender ou de pailler leur jardin.

Chaque année, la Ville met également en place une opération de collecte des sapins de Noël, une fois la période des fêtes de fin d'année terminée. Huit sites de collecte sont répartis sur le territoire de la commune. Le produit de leur broyage est ensuite utilisé pour les espaces verts municipaux.

La mise en place de composteurs collectifs

Des composteurs collectifs sont installés par la MEL dans l'espace public monsois, dès lors qu'un collectif de riverains s'engage dans la démarche. Lors de l'installation, le collectif est accompagné par l'association les Alchimistes.

En 2025, comme en 2024, la commune dispose de cinq composteurs collectifs :

- au pied des tours de l'Europe,
- à la maison de quartier Caramel,
- aux jardins partagés boulevard Mendès-France,
- aux résidences personnes âgées (Les Bruyères et Les Cèdres),
- rue Jean Jaurès.



Collecte de sapins



Broyage avec la MEL

Le programme d'aide à l'acquisition de récupérateurs d'eaux pluviales

Depuis février 2023, la Ville soutient l'acquisition de récupérateurs d'eau de pluie par les particuliers. Ce dispositif a été reconduit pour une durée de 3 ans, à compter du 1er janvier 2024.

Ce dispositif vise à promouvoir la gestion responsable des ressources naturelles, à inciter et à aider les particuliers à maîtriser leurs dépenses d'eau. En 2025, deux subventions ont été versées à hauteur de 145 € afin de soutenir des particuliers monsois, suite à leur acquisition d'un récupérateur.

La mise en place de temps de sensibilisation à la gestion des déchets

La Ville s'engage dans le cadre du « World Clean Up Day » pour faire participer les habitants à des ateliers de sensibilisation à la gestion et la réduction des déchets.

En 2025, la Ville a préparé, avec les associations locales, l'événement « prendre soin de soi et des autres », qui s'est décliné les 13 et 20 septembre autour de plusieurs actions :

- Une fresque des déchets animée par la MEL, rassemblant 9 habitants.
- Un nettoyage de la ville, animé par l'association La Belle Histoire, qui a réuni plus de 20 participants pendant 1h30, avec 104,5 kg de déchets ramassés. Les habitants ayant participé au nettoyage ont bénéficié de places gratuites pour le spectacle CLIMAX, proposé peu après à l'espace culturel Allende.
- Un village solidaire organisé afin de réunir divers acteurs et institutions locales, le temps d'un après-midi, pour « échanger, apprendre et fabriquer » avec les habitants. Les principales

thématiques présentées étaient :

« Désencombrer sa tête et son logement » : donner aux associations de solidarité, faire des économies d'énergies, limiter les perturbateurs endocriniens dans le logement, fabriquer de l'encens naturel... ;

« Recycler ses déchets » : essayer de mieux trier, se mettre à composter, utiliser les cendriers urbains, accommoder ses restes et moins jeter... ;

« Observer et prendre soin de ce qui nous entoure » : atelier plantations, exposition de photos d'usagers de l'espace public, processus d'adoption d'animaux errants, découverte des insectes du jardin....

Les acteurs et institutions locales ont pu accueillir et partager leurs conseils et passion avec 274 personnes, tout au long de cet après-midi organisé en partenariat avec le Centre Social Imagine, dont la proposition conviviale et populaire a beaucoup joué en faveur de la mobilisation du public.



La lutte contre les déchets issus du tabac

Depuis octobre 2024, la Ville a conventionné avec l'éco-organisme Alcome, chargé de collecter les contributions des fabricants de cigarettes, dans le cadre de la Responsabilité Élargie des Producteurs (REP) de tabac.

Grâce à ce conventionnement et au regard de sa population, la collectivité bénéficiera de l'installation de 22 cendriers urbains (dont 17 ont été installés à ce jour) et de 215 éteignoirs. La collecte et le recyclage des mégots sont assurés par une structure d'insertion, favorisant l'emploi de personnes en situation de handicap.

Au cours de l'année 2025, deux opérations de ramassage ont été réalisées en octobre et décembre, permettant la collecte de 3,62 kg de mégots.



Animation lors de l'événement «Passons par les plaines»

L'installation d'un frigo solidaire dans le cadre du budget participatif

Initiative portée par un collectif intergénérationnel, dans le cadre du budget participatif 2025, l'installation d'un frigo solidaire au sein du Centre Social Imagine permet de limiter le gaspillage alimentaire en permettant à chacun de déposer des denrées alimentaires à destination des plus fragiles.



PARTIE 2

LA PRISE EN COMPTE DES ENJEUX DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LA MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES MUNICIPALES

Axe 1

Améliorer la qualité des repas proposés dans les restaurants scolaires

La Ville est engagée dans une démarche globale visant à faire évoluer ses services de restauration collective, au regard des enjeux de développement durable. Il s'agit de fournir aux enfants comme aux adultes, une alimentation plus saine et plus durable.

Dans les établissements de la petite enfance

La crèche Joséphine Baker et le multi-accueil Camille Guérin proposent environ 60 repas par jour.

La Ville a fait le choix de proposer des repas et goûters exclusivement confectionnés à partir de produits issus de l'Agriculture Biologique. Le prestataire actuel, retenu dans le cadre d'une procédure de marché public, développe une politique d'approvisionnement centrée sur les produits locaux, les produits frais et les achats en circuits courts.

Bien que seuls les établissements d'accueil d'enfants de moins de 6 ans servant plus de 200 repas par jour soient concernés par l'obligation de diversification des protéines, un menu végétarien hebdomadaire est proposé dans les établissements municipaux de la petite enfance.

Les contenants alimentaires de réchauffe en matière plastique ont été remplacés par des bacs en inox, dont les tailles et le poids sont adaptés au nombre de convives et à la manutention par les équipes. Les contenants de service et les ustensiles de cuisine sont également exempts de plastique.

Dans la restauration scolaire et collective

Les 230 000 repas annuels servis dans le cadre de la restauration scolaire et collective sont confectionnés par un prestataire retenu dans le cadre d'une procédure de marché public.

Les données « EGalim 2025 » restent à consolider, toutefois on peut d'ores et déjà noter qu'à l'échelle de la cuisine centrale intervenant pour la commune :

- la part moyenne des produits bio est de 22 %,
- celle des produits sous signes d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO) de 21 %,
- et celle des produits d'ancrage local de 20 %.

Ces proportions varient selon les périodes de l'année, en raison du calendrier des produits de saison. En 2024, la part des produits d'ancrage local représentait environ 14 % de la totalité des produits entrant dans le décompte. Les viandes (boeuf, porc, volaille) sont exclusivement d'origine française, certaines issues de la région. Quasiment 100 % des produits issus de la mer sont labellisés SIQO. Avec 57 % de produits de qualité durable, la Ville de Mons en Barœul est donc au-delà des objectifs EGalim qui sont, pour mémoire, de 50 % dont 20 % de produits bio. Précisons également que les repas sont livrés en véhicule électrique.



Il est à noter que, parmi les écoles primaires publiques du Nord, seules 35 % des télédéclarations atteignent l'objectif EGalim. Au-delà du cadre réglementaire fixé par la loi EGalim, la Ville encourage le recours aux produits frais, de saison et locaux pour la confection des repas. Courges, endives, poireaux, champignons proposés durant l'année 2025 sont ainsi produits à 100 % en région Hauts-de-France. Depuis septembre 2025, le pain proposé aux convives est également confectionné avec de la farine régionale.

Le choix de privilégier une définition restrictive de la notion de produit local (denrées produites et confectionnées en région Hauts-de-France) nécessite un équilibre quotidien entre l'offre disponible et la diversification alimentaire permettant l'éducation au goût. Cependant, en sélectionnant les produits selon leur qualité, leur saisonnalité et leur traçabilité, la restauration collective répond à l'exigence de soutien à la filière agricole de proximité. A ce titre, au cours de l'année 2025, la Ville s'est engagée dans l'initiative « Je mange local » portée par la Région Hauts-de-France, le Département du Nord, la Métropole Européenne de Lille et l'Association des Maires du Nord.

S'agissant de la lutte contre le plastique, il y a déjà plusieurs années que les contenants de cuisson, de réchauffage et de service sont en matériaux durables lavables et réutilisables. Les bouteilles d'eau en plastique sont absentes des restaurants scolaires puisque ceux-ci sont tous équipés de fontaines à eau avec filtre.

La Ville est également engagée dans la lutte contre le gaspillage alimentaire. En novembre 2025, dans le cadre d'un appel à candidature lancé par la MEL, la Ville a initié une phase de test dans le nouveau restaurant Louise de Bettignies : l'opération « anti-gaspi ». Par le biais de pesées, de campagnes de sensibilisation des convives ou encore d'adaptation des recettes avec le prestataire, l'expérimentation doit permettre de diffuser une culture des bonnes pratiques auprès des enfants, de leurs parents et des agents de restauration. Ce dispositif pilote pourrait être étendu progressivement au sein des restaurants scolaires.

La lutte par le gaspillage alimentaire est aussi menée par les équipes de restauration, particulièrement investies sur ces questions. Découpe des fruits et crudités brutes pour les adapter aux différents appétits, mise en valeur des produits, attention portée au visuel des assiettes sont autant d'actions quotidiennes qui permettent de limiter le gaspillage.

Enfin, la Ville oeuvre pour limiter la production de déchets et l'impact environnemental de la restauration, en privilégiant dès que possible le « vrac » (fromage à la coupe, potage en gastro, produits bruts sans emballage...) ou les « gros contenants » (yaourts et crèmes dessert en seaux de 5 litres par exemple).

Axe 2

Réduire la consommation d'énergie et de fluides de la Ville

La recherche de performance en matière d'économies d'énergie

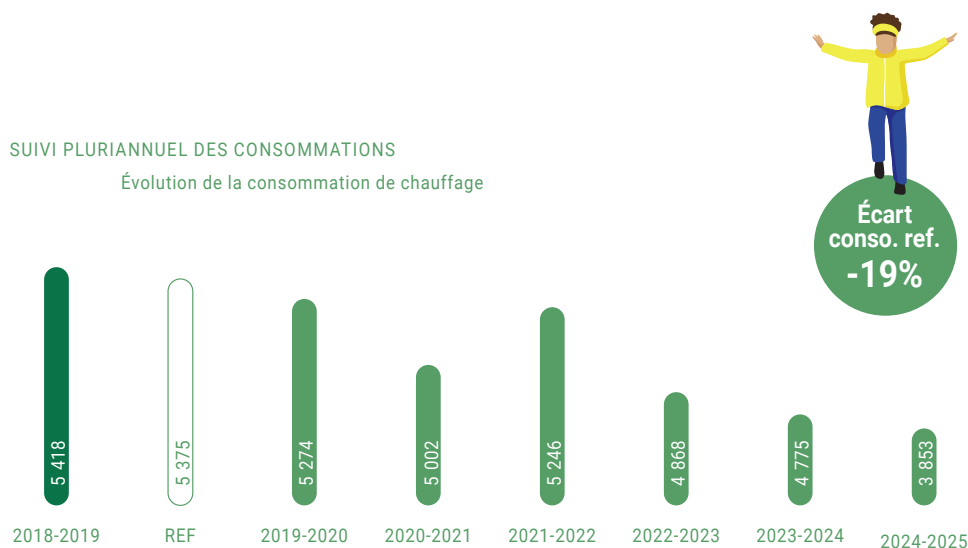
En 2019, la Ville a confié à la société Engie la modernisation, l'exploitation et la maintenance des installations de chauffage de 43 bâtiments. Ce marché est composé de 2 lots. Le premier lot comprend les bâtiments raccordés au chauffage urbain, le second les bâtiments chauffés au gaz.

Ce marché est de type « PFI » (Prestations Forfaitaires avec Intéressement). Le titulaire s'engage sur les volumes d'énergie nécessaires pour atteindre les températures de consignes dans les différents bâtiments, et il est intéressé aux résultats : si le site consomme trop, il est pénalisé ; si l'on constate des économies, il est récompensé.

Les résultats de la saison de chauffe 2024-2025 montrent une économie de 19 % par rapport à la consommation de référence des bâtiments suivis. Le choix de réduire les températures de consigne, combiné à une gestion fine et efficace de nos équipements, permet donc de réduire sensiblement les consommations.

Des économies d'énergie continuent à être recherchées. Après avoir optimisé le poste de chauffage (modernisation des installations, pilotage), la Ville entend rechercher désormais des économies en matière d'eau chaude sanitaire.

Ce résultat est aussi le fruit des importants travaux de rénovation énergétique menés au cours des années précédentes sur le patrimoine municipal : écoles de Gaulle et Montaigne, crèche Joséphine Baker, école La Paix, école Anne Frank...



	RÉEL	ENGAGEMENT		PERFORMANCE	
Lot 1	2 718	3 611	893	25%	😊
Lot 2	1 135	1 165	30	3%	😊

Ce marché arrivant à son terme en août 2026, la Ville a engagé une étude pour relancer ces contrats. Elle sera accompagnée par un AMO dans cette démarche. Les objectifs demeurent d'offrir un bon confort et une qualité de service aux usagers, d'optimiser les consommations d'énergie et de réduire notre impact carbone, et enfin de rénover les installations de chauffage vieillissantes.

La rénovation des bâtiments municipaux

En février 2025, le concours de rénovation des écoles Provinces Lamartine a été attribué. Le projet retenu est très ambitieux sur le plan environnemental. Les performances énergétiques attendues atteignent un niveau BBC – 20 % pour les espaces réhabilités et un objectif RE 2020 seuil 2031 pour les extensions neuves. La base référence est de 685 MW/h et le projet devrait consommer moins de 274 MW/h par an après sa livraison. En effet, les toitures des bâtiments réhabilités seront équipées de panneaux photovoltaïques, pour consommation sur site et production d'énergie supplémentaire. Ces panneaux, associés au maintien du raccordement au chauffage urbain, aux différentes interventions thermiques, à l'installation d'une Gestion Technique du Bâtiment, devraient permettre de réduire les consommations énergétiques de l'ordre de 66 %, avec une diminution de même grandeur des émissions de gaz à effet de serre.

Un soin particulier a été porté sur le confort d'été, en déployant des systèmes passifs (casquettes brise-soleil, stores extérieurs intégrés aux baies, vitrages à contrôle solaire pour certains locaux particulièrement sensibles, dispositifs permettant une ventilation naturelle et un rafraîchissement nocturne des salles de classe...).

L'opération s'intègre également dans la transition écologique à plusieurs niveaux :

- l'économie circulaire (réemploi d'équipements existants in situ, matériaux bio et géosourcés pour l'isolation des parois déperditives, revêtements intérieurs écologiques...),
- la promotion de la biodiversité (augmentation des surfaces végétalisées, installation de nichoirs, végétalisation des pieds de façades, surfaces potagères en pots, plantation de vivaces et arbustes ...),
- la gestion des eaux pluviales (infiltration par les espaces plantés, dalles engazonnées, sol amortissant en copeaux de bois, évaporation avec les revêtements minéraux clairs, travail sur le nivellement pour orienter les eaux de ruissellement vers les espaces paysagers, récupération des eaux pluviales pour l'entretien des espaces extérieurs),
- la réduction de l'impact écologique et carbone général du projet (limitation des surfaces construites, recours majoritaire au bois, essences locales, matériaux éco-certifiés, écolabellisés et/ou étiquetés A+ dès que cela est possible).



À l'été 2025, la Ville a réalisé le remplacement des éclairages de salles de classes, en passant sur un éclairage à leds avec dispositif de gradation, ce qui offre un meilleur confort visuel dans les écoles et réduit la consommation d'électricité. Des travaux similaires ont été menés dans la salle de sport Renaissance et la halle de football Montaigne.

Il faut également noter que depuis décembre 2025, la salle de sport Renaissance est raccordée au réseau de chauffage urbain, en remplacement d'une ancienne chaufferie gaz. Cela réduit fortement les émissions de CO2 de cet équipement municipal.

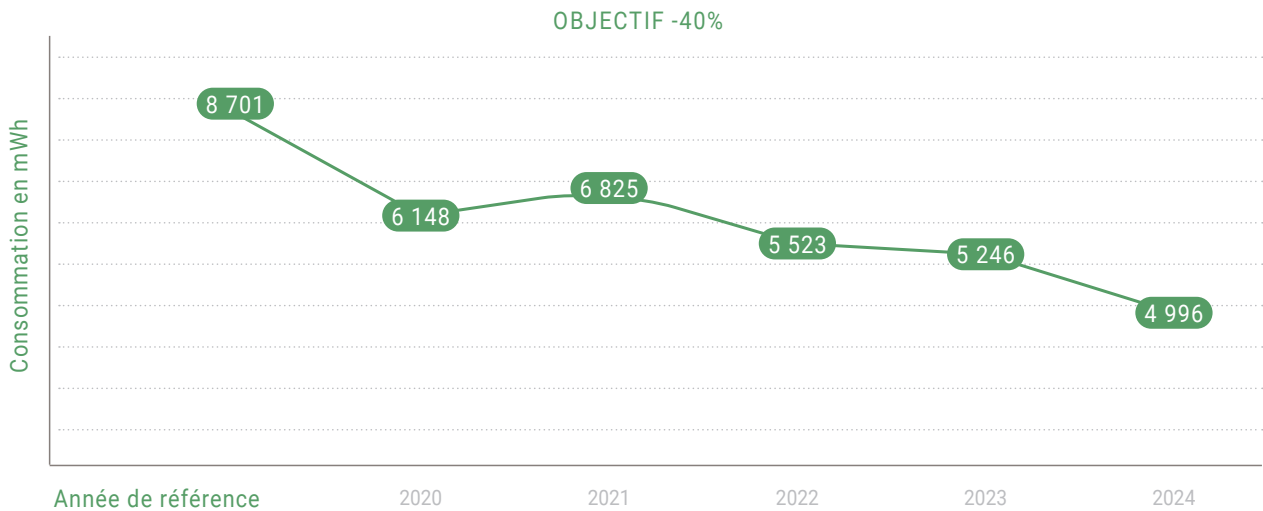
La prise en compte du Décret Tertiaire

La Ville, aidée par une assistance à maîtrise d'ouvrage, a réalisé le bilan énergétique de son patrimoine dans le cadre du Décret Tertiaire.

Le Décret Tertiaire découle de la loi ELAN, qui fixe des objectifs ambitieux quant à la consommation d'énergie des bâtiments. Il faudra parvenir à une réduction de la consommation d'énergie finale, pour l'ensemble des bâtiments soumis à l'obligation, d'au moins 40 % en 2030, 50 % en 2040 et 60 % en 2050, par rapport à une année de référence (distincte selon le site concerné).

Depuis août 2024, un technicien spécialisé en fluides et énergies a été recruté au sein de la Direction des Services Techniques. Il assure en particulier la collecte et la synthèse des données de consommation énergétique des bâtiments communaux.

En 2024, la Ville a d'ores et déjà atteint les objectifs 2030 du décret tertiaire : la consommation globale des équipements concernés a été réduite de 42 %. Ces excellents résultats doivent cependant être nuancés : à cette date, quelques bâtiments étaient fermés ou en usage réduit. Pour citer quelques exemples, la fermeture partielle du Fort, le chantier de rénovation de l'hôtel de Ville ou de l'espace culturel Allende, ont pesé fictivement sur cette réduction des consommations.



Consommation globale des équipements communaux concernés par le décret tertiaire (données corrigées des variations climatiques)

La rénovation de l'éclairage public

La Ville a réalisé un important programme de rénovation de son parc d'éclairage public ancien. Ces travaux ont conduit au remplacement de 1 128 lanternes.

Le remplacement de lanternes a été complété par le déploiement d'un système de télégestion. La télégestion permet le pilotage fin de l'éclairage public : chaque lanterne peut être pilotée individuellement. Les éclairages à leds sont facilement gradables. En période de forte circulation (entrée ou sortie de écoles, trajets domicile travail...), l'éclairage est porté à 80 % de la puissance maximale, puis cette puissance est abaissée à 40 % à 21h, quand les déplacements diminuent. La puissance est ensuite réduite à 10 ou 20 % au coeur de la nuit. Ce pilotage assure un éclairage adapté selon les besoins et optimise les consommations d'électricité.



Consommations d'éclairage public sur la période de janvier à juin, pour les années 2022 à 2025

Les résultats sont très satisfaisants : à l'issue de la troisième tranche de rénovation de l'éclairage public, on constate une réduction de 53 % de la consommation d'électricité pour l'éclairage public, ce qui représente une économie de 331 MW/h pour une durée de 6 mois.

Le choix de l'électricité verte

La Ville confirme son choix de s'alimenter en énergie renouvelable pour ses équipements, au travers des centrales d'achat gérées par l'UGAP : l'électricité livrée à la fois pour les équipements et les installations municipales est entièrement d'origine renouvelable, au travers de l'offre UGAP 100 % électricité verte.

Axe 3

Privilégier des méthodes de nettoyage favorables à l'environnement et à la santé publique

La Ville est engagée, à travers son service d'entretien, dans une démarche respectueuse de l'environnement. Pour nettoyer l'ensemble des équipements, il a été décidé d'utiliser des produits labellisés Ecocert.



Pour information, ce label impose :

- l'utilisation d'ingrédients d'origine renouvelable obtenus par des procédés respectueux de l'environnement,
- un minimum 95 % d'ingrédients d'origine naturelle, tensioactifs d'origine végétale,
- l'interdiction des ingrédients de synthèse, à de très rares exceptions (issus de procédés chimiques simples et réputés difficilement substituables ou indispensables à la formulation),
- l'absence de parfums, de conservateurs ou de colorants de synthèse,
- l'absence d'ingrédient issu de la pétrochimie (paraffine, silicone), d'OGM ou de traitement ionisant,
- l'absence de test sur les animaux.

Ces choix permettent également une meilleure qualité d'air intérieur pour les usagers. Il limite les risques pour nos agents dans la manipulation des produits.

En 2025, la réduction du recours au vinaigre blanc a été poursuivie, considérant son caractère non désinfectant mais aussi ses modalités de fabrication, assez polluantes, et son acidité nocive pour les sols.

Les services municipaux sont également sensibilisés à la consommation en eau dans le cadre de l'entretien des bâtiments. A partir de 2026, seront testées de nouvelles méthodes de nettoyage éco-responsables comme la pré-imprégnation qui permet de limiter la consommation en eau et en produits, tout en réduisant les efforts physiques et donc les risques de troubles musculosquelettiques.

Axe 4

Réduire les émissions polluantes et encourager les autres mobilités

Un parc de véhicules peu émissif

Au 31 décembre 2025, la Ville dispose de 40 véhicules (dont un acquis en 2025). Le parc automobile municipal, dont l'âge moyen est de 11 ans, est composé de 8 véhicules essence, 16 véhicules diesel, 10 véhicules électriques et 6 véhicules GNV, ce qui permet de constater que :

- 40 % du parc est composé de véhicules propres (au sens de la Loi sur l'air),
- 45 % du parc est composé de véhicules Crit'air 0 ou 1,
- 87,5 % du parc est composé de véhicules Crit'air 0 à 2.

L'incitation aux mobilités douces et aux transports en commun

La présence de 3 stations de métro sur le territoire facilite l'utilisation des transports en commun par les agents municipaux, que ce soit pour se rendre au travail ou pour se déplacer dans le cadre professionnel.

La collectivité encourage ses agents à utiliser le plus systématiquement possible les transports en commun, en leur remettant environ 300 tickets de transport chaque année pour qu'ils puissent se rendre à leurs réunions professionnelles, formations ou autres obligations liées à leurs missions.

Les agents municipaux sont également encouragés à l'utilisation du vélo, grâce à la mise en place de locaux sécurisés destinés à les stationner durant leur temps de travail.

Par ailleurs, depuis le 1er septembre 2023, la prise en charge par l'employeur de l'abonnement de transport collectif pour les déplacements domicile-travail a été portée à 75 %, contre 50 % auparavant.

REMBOURSEMENT DES FRAIS DE TRANSPORTS EN COMMUN	NOMBRE D'AGENTS CONCERNÉS	MONTANT TOTAL REMBOURSÉ
2022	59	14 271,85 €
2023	68	16 774,87 €
2024	67	37 049,44 €
2025	74	25 983,20 €

Afin d'encourager le recours à des modes de transports alternatifs et durables, un forfait « mobilités durables », prévu par la loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019, a également été mis en place. Le versement de ce forfait a vocation à assurer la prise en charge des frais engagés par les agents au titre de leurs déplacements entre leur résidence et leur lieu de travail à l'aide d'un mode de transport alternatif et durable.

Par ailleurs, la Ville a fait évoluer les modalités d'attribution afin d'élargir le champ de ses bénéficiaires, en réduisant le nombre de jours ouvrant droit au forfait ou encore en modifiant les montants plafonds alloués.

FORFAIT MOBILITÉS DURABLES	NOMBRE D'AGENTS CONCERNÉS	MONTANT TOTAL VERSÉ
2022	30	6 000 €
2023	27	5 400 €
2024	31	6 200 €
2021	en cours de consolidation	

Mobilité, logement, économie d'énergie, nature en ville, préservation de la biodiversité, gestion des déchets, alimentation... L'année 2025 a été marquée par de nouvelles initiatives s'inscrivant dans une logique de développement durable. Elles confortent la priorité politique accordée à ces enjeux depuis 25 ans, qui avait notamment été saluée par la labellisation du « Nouveau Mons » en « écoquartier ».